

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 16 octobre 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	30 septembre 2025	30 septembre 2025
23	17	23		

Délibération n° 2025 10 04 : Annule et remplace la délibération erreur de montant dans le tableau -Reprise de l'affectation du résultat communal

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 16 octobre** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANNNS, Martine YVON, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Thierry CHARNEAU, Sébastien ROCCHI, Delphine VINET, Steven LARGEAUD, Jean François MALTERRE, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Néant

Membres absents représentés : Philippe CLAIR (donne pouvoir à Martine HERMANNNS), Monique FRADET (donne pouvoir à Valérie RIVÉ), Cédric ROUSSEAUX (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Jean-Yves BOUCARD), Jany JONEAU (donne pouvoir à Martine YVON), Mickaël BOUYER (donne pouvoir à Delphine VINET).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Suite à une erreur de tableau, la délibération sur l'affectation du résultat a été annulée et doit être votée.

Résumé du CFU :

sections	Opérations de l'exercice			Restes à réaliser				
	Solde début de gestion	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat global	Dépenses	Recettes	Résultat définitif
invest	-116 487.22	460 467.29	205 465.37	-255 001.92	-371 489.14	7 774.55	0.00	-379 263.69
fonct	437 975.78	1 031 522.53	1 315 644.58	284 122.05	722 097.83	0.00	0.00	722 097.83
TOTAUX	321 488.56	1 491 989.82	1 521 109.95	29 120.13	400 608.69	7 774.55	0.00	392 834.14
					350 608.69			342 834.14

Le CFU présente les résultats suivants :

Résultat global de fonctionnement

Résultat de l'exercice Excédent

Report à nouveau Excédent

Résultat global d'investissement

Résultat comptable Déficit

Restes à réaliser dépenses

Restes à réaliser recettes

Excédent

284 122.05

437 975.78

Déficit

371 489.14

7 774.55

0.00

722 097.83

379 263.69

Affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement capitalisé

Report à nouveau

Résultat d'investissement reporté

compte 1068

compte 002

compte 001

379 263.69

342 834.14

-371 489.14

AR Prefecture

017-200080091-20251016-20251004-DE
Reçu le 23/10/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : MM. Malterre et Kamp) :

- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** l'affectation du résultat communal 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

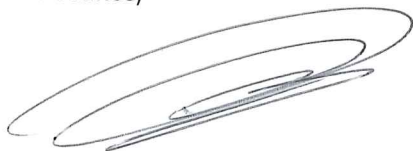
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

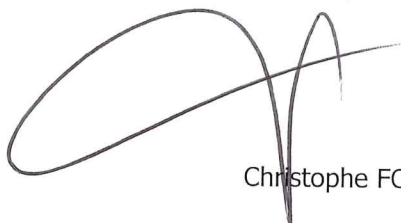
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 16 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Valérie RIVÉ



Christophe FOLOPPE



Affiché, publié et envoyé au Contrôle de Légalité le 23 octobre 2025